

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE - 27 JUILLET 2017.

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, se réunira le :

Jeudi 27 juillet 2017 à 18 heures
Siège de la communauté de communes - Salle du Conseil
39 Rue Gambetta - 37150 BLERE

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-Verbal du Précédent du conseil communautaire.
2. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir - Articles L2122-22 & L4211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.
3. Remplacement d'un Vice-Président.
 - a. Maintien du nombre de Vice-présidences.
 - b. Election d'une Vice-présidence.
4. REOM Déchets Ménagers et Assimilés.
 - a. Mise à disposition de sacs à déchets verts.
 - i. Tarifs.
 - ii. Nombre maximum de sacs.
5. BVC immobilier.
 - a. Octroi d'une subvention.
6. Animation Economique.
 - a. Plateforme de financement participatif Bulb in Town.
7. Enfance - ALSH.
 - a. Organisation rentrée 2017 -2018.
 - i. Tarifs.
 - ii. Règlement de fonctionnement.
 - b. Convention de mise à disposition de bâtiments avec Bléré.
 - c. Création de postes.
8. Portail partenaires CAF.
 - a. Signature de convention.
9. SCM voirie.
 - a. Achat d'une pelle.
10. Plan local d'Urbanisme.
 - a. Révision du POS de St martin le Beau en PLU.
 - i. Avenant.
11. SCOT ABC.
 - a. Point sur le projet de révision.
12. Syndicats Mixtes - Mise à jour des représentants.
 - a. SM SCOT ABC.
 - b. SM Pays Loire Touraine.
 - c. SMITOM d'Amboise.
13. Administration générale.
 - a. Actualisation des membres de commissions.
14. Commissions et Comités.
15. Questions Diverses.

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

Compte-rendu du Jeudi 27 Juillet 2017.

L'An deux mil dix-sept, le vingt-sept juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher, Salle du conseil, sous la Présidence de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente.

Etaient présents :

Athée sur Cher : M. Christian MARCHAND - Mme Marie-Christine RICHER –

Absents excusés : M. Jean-Jacques MARTIN pouvoir à M. Christian MARCHAND - Mme Pierrette AVENET, pouvoir à Mme Marie Christine RICHER

Bléré : Mme Sylvie DUFRAISSE - Mme Gisèle PAPIN-- Mme Françoise CAPPELLE – M. Bruno RAUZY –M. Jean-Jacques REUILLON - Mme Nicole DALAUDIER – M. Daniel LABARONNE

Absents excusés : M. Jean-Claude OMONT, pouvoir à M. Jean Louis CHERY – M. Jean Pierre BOUVIER, pouvoir à Mme Gisèle PAPIN

Céré la Ronde :

Absent excusé : M. Jacques DUVIVIER, pouvoir à Mme Jocelyne COCHIN

Chenonceaux : Mme Maryse COUILLARD (Arrivée 18h15)

Chisseaux : M. Franck AUGIAS - Mme Annie BECHON

Cigogné : M. Vincent LOUAULT

Civray de Touraine : Mme Fanny HERMANGE (Arrivée à 18h30)

Absents excusés : M. Alain BERNARD, pouvoir à Madame Fanny HERMANGE - M. Michel JEZY, pouvoir à M. Daniel LABARONNE

Courçay : M. Jean-François BISTER

Absente excusée : Mme Béatrice BOYER, pouvoir à M. Jean-François BISTER

Dierre : M. Jacques JAMIN

Absent excusé : M. Max BESNARD, pouvoir à M. Jacques JAMIN

Epeigné les Bois :

Absent excusé : M. Christian PERCEVAULT, représenté par Monsieur Michel MERGOT, suppléant

Francueil : M. Jean-Louis CHERY - Mme Aurélie PASTOR

La Croix en Touraine : Mme Jocelyne COCHIN – M. Jean Pierre BOIVIN - Mme Jacqueline BOURGUIGNON-

Absent excusé : M. Patrick GOUGEON, pouvoir à Mme Nicole DALAUDIER

Luzillé : M. Jacky GAUVIN –

Absente excusée : Mme Anne MARQUENET-JOUZEAU, pouvoir à M. Jacky GAUVIN

Saint Martin le Beau : M. Alain SCHNEL - M. Jean Michel UHART - M. Jean Yves AUDIGOU

Absentes excusées : Mme Angélique DELAHAYE, pouvoir à M. Jean Yves AUDIGOU - Mme Corinne JALLAIS

Sublaines :

Absent excusé : M. Christian FOUASSIER,

Le quorum est atteint, le conseil communautaire peut débiter

Secrétaire de Séance : M. Jean Louis CHERY

La Présidente remercie l'ensemble des élus présents.

1. Approbation du Procès-Verbal de la précédente réunion.

Le Conseil Communautaire doit adopter le Procès-Verbal de la précédente réunion. Celui-ci a été joint à la convocation.

Sans aucune remarque, le Procès-Verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

18H15 – Arrivée de Mme COUILLARD.

1. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir – Articles L2122-22 & L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente, en vertu de sa délégation de compétences par le conseil communautaire, a pris les décisions suivantes :

- **2017-032** autorisant la signature d'un contrat avec la Société IFRAC concernant la formation CACES pour un montant estimatif de 3 140.00 € TTC – Service Voirie de la CCBVC (pour mémoire, une consultation est en cours pour la mutualisation des formations CACES avec les Communes).
- **2017-033** modifiant l'acte constitutif de la Régie Petite Enfance – Enfance – Jeunesse en précisant :
 - Que les recettes sont affectées sur un compte DFT (Dépôt de Fonds au trésor).
 - Actualisation de l'adresse de la régie.

- Acceptation du moyen de paiement par carte bancaire.
- Montant maximum de l'encaisse.
- **2017-034** autorisant la signature d'une convention avec la société SITA Centre Ouest, déléguée par Nespresso, pour la mise à disposition gratuite de contenants pour la collecte des capsules Nespresso sur les 3 déchetteries communautaires et au siège de la CCBVC.
- **2017-035** autorisant la signature d'un avenant avec GROUPAMA Paris Centre Val de Loire suite aux mouvements de véhicules en 2016, il sera procédé à un remboursement de 532.73 € par l'assurance.
- **2017-036** sollicitant une subvention auprès de la région Centre Val de Loire via le Contrat Pays Loire Touraine concernant la fourniture et l'installation d'un bâtiment modulaire ALSH 11-13 ans et Accueil Jeunes 14-17 ans sur la commune de St Martin le Beau.
- **2017-037** autorisant la signature d'un contrat avec la Société Bureau Véritas pour la mission de contrôle technique concernant la fourniture et l'installation d'un bâtiment modulaire ALSH 11-13 ans et Accueil Jeunes 14-17 ans sur la commune de St Martin le Beau, pour un montant de 2 966.00 € HT.
- **2017-038** autorisant la signature d'un contrat avec la Société SOCOTEC pour la mission SPS concernant la fourniture et l'installation d'un bâtiment modulaire ALSH 11-13 ans et Accueil Jeunes 14-17 ans sur la commune de St Martin le Beau, pour un montant de 817.95 € HT.
- **2017-039** sollicitant une subvention du Syndicat Touraine Propre pour la mise en place de composteurs pour les déchets issus des cuisines des écoles et du collège de Bléré.
- **2017-040** acceptant un don de 800 € au titre de sponsoring de l'entreprise GEOPLUS, concernant la manifestation Jour de Cher.
- **2017-041** sollicitant une subvention de la Région Centre Val de Loire via le Contrat Pays Loire Touraine pour la création de supports de communication dans le cadre de la création d'itinéraires cyclo touristiques.
- **2017-042** autorisant la signature d'un avenant avec la Société CVS Propreté au contrat de nettoyage de l'office de tourisme de Bléré pour un montant de 145.47 € HT (forfait mensuel pour l'office de Bléré).
- **2017-043** acceptant un don de 3 000 € au titre de sponsoring de l'entreprise COVED, concernant la manifestation Jour de Cher.

Ce point ne fait pas l'objet d'un vote mais d'une simple information.

1. Administration générale – Remplacement d'un Vice-Président.

La Présidente expose.

Monsieur Daniel LABARONNE a été élu député le 18 juin 2017. Ainsi, comme le prévoit le code Electoral, Monsieur le député est démissionnaire de tous ses mandats exécutifs, de plein droit un mois après son élection.

Ainsi, depuis le 19 juillet 2017, Monsieur LABARONNE n'est plus vice-président de la communauté de communes de Bléré Val de Cher.

Il est alors proposé au conseil communautaire de confirmer le maintien de 8 vice-présidences.

a. Maintien du Nombre de Vice Présidences à 8 conformément aux délibérations des 17 avril 2014 et 17 juillet 2014.

La Présidente expose.

Le Conseil communautaire a délibéré le 17 avril 2014 et le 17 juillet 2014 pour fixer le nombre de Vice-Présidents dans la limite de 20 % de l'effectif total de l'assemblée délibérante et d'un nombre maximum de 15 Vice-Présidents. Le conseil communautaire a créé 6 Vice-Présidences au 17 avril 2014 et 6 Vice-Présidents ont été élus.

Le Conseil Communautaire du 17 juillet 2014 a créé deux Vice-présidences supplémentaires et 2 Vice-Présidents ont été élus.

Pour mémoire, les vices présidences sont les suivantes :

- **. 1ère vice-présidence : Environnement (Jean Francis BISTER)**
- **. 2ème vice-Présidence : Finances – Marchés Publics (Jean-Yves AUDIGOU)**
- **. 3ème vice-Présidence : Affaires Economiques & tourisme (Jacques DUVIVIER)**
- **. 4ème vice-Présidence : Culture, Loisirs, Sport & Communication (Jean-Louis CHERY)**
- **. 5ème vice-Présidence : Services à la Population (Annie BECHON)**
- **. 6ème vice-Présidence : Prospective et mutualisation (Vincent LOUAULT)**
- **. 7ème vice-Présidence : Habitat – Cadre de Vie – Gens du voyage (Daniel LABARONNE)**
- **. 8ème vice-Présidence : Aménagement de l'Espace - PLUi (Jean Claude OMONT)**

Monsieur Daniel LABARONNE a démissionné de sa fonction de Vice-Président. Il convient que le conseil communautaire se prononce afin de confirmer son souhait de rester à 8 vice-présidences.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **MAINTIENT le Nombre de Vice Présidences à 8 conformément aux délibérations des 17 avril 2014 et 17 juillet 2014.**
- **AUTORISE Madame la Présidente à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

- Constitution du bureau.

La Présidente expose.

Avant de procéder à l'élection du nouveau Vice-Président, il convient de nommer deux Assesseurs au moins.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **NOMME les Assesseurs suivants pour l'élection du nouveau Vice-Président.**
 - o **Mme Aurélie PASTOR.**
 - o **M. Michel MERGOT.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

b. Elections d'une Vice-Présidence.

Election - 7^{ème} vice-présidence :

Le Conseil Communautaire a désigné deux assesseurs :

- Aurélie PASTOR.
- Michel MERGOT.

- Déroulement de chaque tour de scrutin

La Présidente rappelle le déroulement de chaque tour de scrutin.

« Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il était porteur d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni. Le Président l'a constaté, sans toucher le bulletin que le Conseiller Communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des Conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier Conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin. »

18h30 – Arrivée de Mme HERMANGE.

1^{er} tour :

Madame la Présidente fait appel aux candidatures.

Se déclare Candidate : Madame Gisèle PAPIN.

Après vote à bulletin secret, ont obtenu : sur 38 votes.

- Madame Gisèle PAPIN : 31 voix .

Bulletins blancs : 6.

Bulletins nuls : 1.

Madame Gisèle PAPIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élue 7^{ème} vice-présidente

2. REOM Déchets ménagers et assimilés.

a. Mise à disposition de sacs à déchets verts auprès des Particuliers.

1. Tarifs de mise à disposition.

2. Fixation d'un nombre maximal de sacs mis à disposition.

Monsieur BISTER expose.

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires du Budget « REOM – Déchets Ménagers », la mise à disposition de sacs à déchets verts pour faciliter l'apport des déchets de jardinage en déchetteries avait été évoquée.

La mise à disposition de ce type de sacs aurait pour objectif de faciliter le transport des déchets verts pour les usagers, ceci vers la déchetterie.

Par ailleurs, cette opération permettrait de limiter le dépôt de sacs en plastique dans les bennes à déchets verts, déchets qui sont ensuite compostés.

Le coût d'acquisition de ce sac serait de 7,35 euros HT l'unité pour la CCBVC.

La Commission Environnement, réunie le 12 Juin 2017, propose de mettre ces sacs à disposition des Administrés, pour une somme de 5 euros TTC le sac, ceci dans la limite de 2 sacs par foyer (et par opération de distribution).

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur ces propositions et fixer le tarif.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code de Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code l'environnement,

Vu la proposition de la commission Environnement de la Communauté de Communes,

Vu la proposition de tarifs,

Vu la Présentation par Monsieur le Vice-Président,

Après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **ACCEPTÉ la création de l'opération « Sacs à déchets verts ».**
- **FIXE le tarif à 5 € TTC pour la mise à disposition d'un sac à déchets verts aux foyers de la Communauté de Communes.**
- **FIXE la limite de 2 sacs à déchets verts mis à disposition par foyer du territoire et par opération.**
- **DIT que le Budget Primitif du budget annexe de la REOM prévoit les crédits afférents.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué (Jean-Francis BISTER) à signer les pièces afférentes au dossier.**

3. BVC Immobilier.

a. Demande de subvention de la société LESCUYER ET VILLENEUVE.

La Présidente expose.

La société LESCUYER ET VILLENEUVE, implantée à Epeigné-les-Bois, fabrique des machines pour le travail du caoutchouc.

Elle a un projet d'investissement immobilier sur site :

- Création de bureaux administratifs et d'une salle de réunion ;
- Aménagement d'un nouveau parking ;
- Installation de la nouvelle fosse septique ;
- Enfouissement réseau téléphonique.

Pour ce projet d'un montant prévisionnel HT de 212 786,41 €, l'entreprise sollicite une aide au titre des aides à l'immobilier d'entreprise auprès de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher et du Département d'Indre-et-Loire.

Le projet immobilier est porté par l'entreprise elle-même et répond aux critères d'éligibilité du dispositif BVC IMMOBILIER.

Le plan de financement se présente comme suit :

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant HT	
Ensemble modulaires	175 000 €	CCBVC	17 023 €	8%
Honoraires d'architecte	3 200 €	Conseil départemental	25 534 €	12%
Travaux de VRD	33 979,55 €	Emprunt	170 229,41 €	80%
Réseaux	606,86 €			
TOTAL	212 786,41 €		212 786,41 €	

La Commission des Affaires Economiques et Tourisme, lors de sa réunion du 29 juin 2017, a examiné la demande de subvention de l'entreprise LESCUYER ET VILLENEUVE et a émis un avis favorable.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 17 022,91 € au bénéfice de l'entreprise LESCUYER ET VILLENEUVE.

Conformément à la convention de délégation partielle de compétence signée entre la Communauté de communes de Bléré-Val de Cher et le Département d'Indre-et-Loire, la CCBVC versera son apport financier au Département qui se chargera de verser la totalité des aides directement à l'entreprise.

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Bléré - Val de Cher lors de sa séance du 24 mai 2012 portant sur la mise en œuvre du dispositif d'aides directes « BVC IMMOBILIER » ;

Vu le règlement du dispositif « BVC Immobilier » ;

Vu la demande de subvention déposée par l'Entreprise LESCUYER ET VILLENEUVE dans le cadre de ce dispositif ;

Vu l'avis de la Commission des Affaires Economiques et Tourisme réunie le 29 Juin 2017 ;

Constatant que l'entreprise est éligible au présent dispositif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **OCTROIE une subvention d'investissement d'un montant de 17 022,91 euros au bénéfice de l'Entreprise LESCUYER ET VILLENEUVE.**
- **DIT que ces subventions seront supportées par le Budget Principal de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher.**
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal de la Communauté de Communes.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou M. le Vice-président délégué (Jacques DUVIVIER), ou M. le Premier Vice-Président (Jean-Francis BISTER) à signer toutes les pièces afférentes au dossier.**

4. Animation économique.

a. Plateforme de financement participatif Bulb In Town.

La Présidente expose.

La Communauté de Communes du Castelrenaudais a mené une réflexion sur la mise en place d'une plateforme de financement participatif pour les projets d'entreprises. Une présentation de leurs réflexions a été faite aux Communautés de Communes du Val d'Amboise, de Touraine Est Vallées et de Bléré-Val de Cher. Les documents de présentation ont été joints à la convocation.

La Communauté de Communes du Castelrenaudais a proposé aux 3 autres Communautés de Communes de mettre en place cet outil de financement participatif à l'échelle des 4 Communautés de Communes (échelle du Pays Loire Touraine).

Il s'agirait de mettre en place une plateforme avec interface dédiée aux projets situés sur le périmètre du Pays Loire Touraine sur la plateforme de financement participatif existante BULB IN TOWN.

L'outil BULB IN TOWN est un site de crowdfunding¹ local pour participer au financement de projets de proximité (commerce, artisanat, TPE, solidaire). Le grand public peut apporter un soutien aux projets d'entreprises :

- soit par le don contre don,
- soit par un apport de capital.

¹ Le financement participatif est un outil de financement alternatif, sans l'aide des acteurs traditionnels, notamment bancaires. Il permet de récolter des fonds auprès d'un large public via des plateformes de financement participatif, rendues possibles grâce à internet et aux réseaux sociaux.

Le coût global de création de cette plate-forme serait le suivant :

- 7 900 euros (« pack basic »).
- 390 euros / mois pour la gestion du site.

Ce coût serait divisé entre les 4 EPCI.

La Commission Affaires Economiques et Tourisme, lors de sa réunion du 14 mars 2017, a donné un avis favorable au projet de mise en place d'une plateforme de financement participatif.

En parallèle, un networking commun pour les entreprises des 4 Communautés de Communes est organisé le mardi 26 septembre 2017 à Château-Renault. Ainsi, il a été proposé de lancer officiellement la plateforme ce jour-là. Ce point a été acté par les 4 Présidents d'EPCI lors de leur réunion commune du 11 avril 2017.

Le projet de contrat de prestation et le cahier des charges ont été joints à la convocation ainsi qu'une présentation de la plateforme BULB IN TOWN.

Ainsi, il est proposé d'autoriser la Présidente ou le Vice-Président délégué à signer le contrat pour la mise en place de la plateforme BULB IN TOWN ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Conseil Communautaire,

Vu la Présentation de la Présidente ;

Vu l'avis de la Commission des Affaires Economiques et Tourisme réunie le 14 mars 2017 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **APPROUVE** la mise en place d'une plateforme de financement participatif pour les projets d'Entreprises.
- **AUTORISE** la signature du contrat pour la mise en place de la plateforme BULB IN TOWN.
- **AUTORISE** Madame la Présidente, ou M. le Vice-président délégué (**Jacques DUVIVIER**), ou M. le Premier Vice-Président (**Jean-Francis BISTER**) à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

5. Enfance - ALSH.

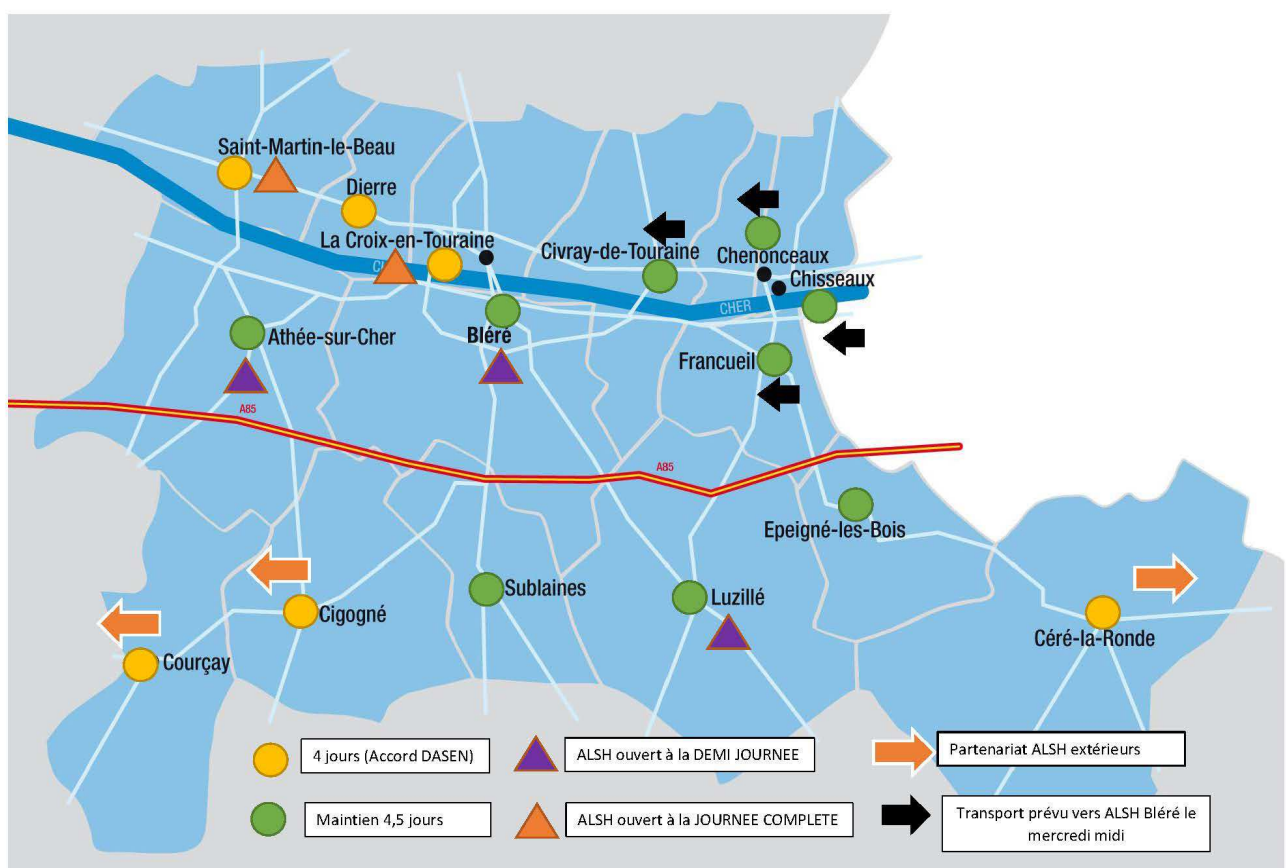
a. Organisation rentrée 2017-2018.

La Vice-Présidente expose.

La Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher gère les accueils extrascolaires de son territoire.

Suite à la parution du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, il convient d'échanger sur plusieurs points d'organisation pour la rentrée 2017-2018 sur le territoire de la Communauté de Communes Bléré Val de Cher.

➤ **Etat des lieux**



- 6 Communes seront à la semaine de 4 jours à la rentrée 2017-2018
- 9 Communes (dont 3 RPI) seront à la semaine de 4.5 jours à la rentrée 2017-2018

Ceci est une information ne faisant pas l'objet d'un vote.

➤ **Organisation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement et modification du règlement de fonctionnement commun et des grilles tarifaires**

Au titre de sa compétence ALSH, la Communauté de Communes doit revoir l'organisation et les ouvertures des ALSH du territoire. Pour information, la proposition de fonctionnement est donc la suivante pour chacun des sites :

- **ATHEE SUR CHER** : Fonctionnement à la demi - journée le mercredi après-midi, à la journée pendant toutes les vacances scolaires
- **BLERE** : Fonctionnement à la demi - journée le mercredi après-midi, 4 jours minimum les petites vacances et à la semaine complète les vacances d'été (Juillet et 15 jours fin août)
- **LUZILLE** : Fonctionnement à la demi-journée le mercredi après-midi, 4 jours minimum la 1^{ère} semaine des petites vacances (sauf Noël - fermé), à la semaine l'été (3 semaines en juillet)
- **LA CROIX EN TOURAINE** : Fonctionnement à la journée le mercredi
- **SAINT MARTIN LE BEAU** : Fonctionnement à la journée le mercredi, 4 jours minimum les petites vacances (ouverture du 02/01/2018 au 05/01/2018), à la semaine durant l'été (4 semaines)

➤ **Règlement de fonctionnement et grille tarifaire.**

Le règlement de fonctionnement commun est modifié. Les pages « horaires » et « fonctionnement » tiennent compte des modifications des ALSH. L'article des modalités de règlement est également modifié pour indiquer la possibilité de payer en ligne.

La grille tarifaire des sites de Saint Martin le Beau et la Croix en Touraine est modifiée pour tenir compte de l'ouverture à la journée le mercredi.

Quotient Familial	ACCUEIL DES MERCREDIS ET VACANCES	
	Taux d'effort	Saint Martin le Beau La Croix en Touraine
Horaires ouverture		7H30/18H30
Amplitude horaire		11h
Prix plancher		3,50€
De 0 à 770	1%	Entre 3,50€ et 8,23€
De 771 et +	1.3%	Entre 10,69€ et 15.95€
Prix plafond		15.95€

La Commission Services à la Population a émis un avis favorable sur le règlement commun et la grille tarifaire de Saint Martin le Beau et La Croix en Touraine.

Le Conseil Communautaire,

Vu la Présentation de la Vice-Présidente ;

Vu l'avis de la Commission Service à la Population ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **APPROUVE** le nouveau règlement commun des ALSH applicable au 1^{er} septembre 2017 modifiant les règlements,
- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire des ALSH de Saint Martin le Beau et La Croix en Touraine.
- **AUTORISE** Madame la Présidente, ou Madame la Vice-présidente déléguée (Annie BECHON), ou M. le Premier Vice-Président (Jean-François BISTER) à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

b. Convention de mise à disposition de locaux -ALSH Bléré - Commune de Bléré.

La Vice-Présidente expose.

Les locaux de l'école maternelle de Bléré sont utilisés par l'Association Léo Lagrange pour l'ALSH de Bléré durant l'été. Il est nécessaire de prévoir une convention entre la Commune de Bléré et la Communauté de Communes fixant les modalités de mise à disposition. Cette convention est valable uniquement l'été 2017.

La commission Services à la Population a émis un avis favorable.

Le Conseil Communautaire,

Vu la Présentation de la Vice-Présidente ;

Vu l'avis de la Commission Service à la Population ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des locaux de l'école maternelle de Bléré.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente à signer cette convention.
- **AUTORISE** Madame la Présidente, ou Madame la Vice-présidente déléguée (Annie BECHON), ou M. le Premier Vice-Président (Jean-François BISTER) à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

c. Ressources humaines – Création des postes.

La Vice-Présidente expose.

Dans le cadre du schéma de mutualisation et suite aux modifications d'ouverture des ALSH, il convient de créer les postes d'animation pour la rentrée 2017-2018.

Pour information, plusieurs Communes ont fait part de leur souhait de mutualisation nouvelle ou de continuer les mutualisations en cours.

Les postes à créer sont les suivants. Ils seront pourvus en fonction des besoins réels, et des possibilités de mutualisation avec les Communes.

AGENT	POSTE	TYPE CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL ANNUALISE
1	Animatrice ALSH Restauration scolaire Garderie et Bus	CDD	31.5/35ème
2	Animatrice ALSH Restauration scolaire Garderie	CDD	31/35ème
3	Animatrice ALSH Restauration scolaire Bus	CAE/CDD	28.5/35ème
4	Animatrice ALSH Restauration scolaire Garderie	CAE/CDD	25.5/35ème
5	Animatrice ALSH Restauration Scolaire Garderie	CAE/CDD	24/35ème
6	Animatrice ALSH Restauration scolaire Garderie	CAE/CDD	24/35ème
7	Animatrice ALSH Restauration scolaire Animatrice TAP/NAP	CAE/CDD	26.5/35ème
8	Animatrice ALSH	CEE	10h/mercredi jusqu'au 31/10/2017
9	Animatrice ALSH Restauration scolaire	CAE/CDD	21/35ème
10	Animatrice ALSH Animatrice TAP/NAP Restauration scolaire	CAE/CDD	20/35ème
11	Animatrice ALSH (Agent commune Saint Martin le Beau)	Titulaires	14/35ème

Les agents mis à disposition des Communes feront l'objet d'une convention de mise à disposition et d'une refacturation trimestrielle aux Communes.

La Commission Services à la population a émis un avis favorable.

**Le Conseil Communautaire,
Vu la Présentation de la Vice-Présidente ;
Vu l'avis de la Commission Service à la Population ;
Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- **APPROUVE la création des postes présentés ci-dessus pour la rentrée 2017-2018,**
- **AUTORISE la signature de conventions de mise à disposition des agents et services à intervenir avec les Communes.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Madame la Vice-présidente déléguée (Annie BECHON), ou M. le Premier Vice-Président (Jean-Francis BISTER) à signer toutes les pièces afférentes au dossier.**

6. Portail partenaires (CAF).

La Vice-Présidente expose.

La CAF Touraine conventionne avec la Communauté de Communes pour un accès sécurisé aux données des familles (Revenus et quotient familial). Ces données servent à calculer le prix de journée des familles à l'ALSH en fonction de leur situation. Il s'agit de remplacer le portail actuel nommé CAF PRO.

La CAF fait évoluer ce portail vers un portail partenaires. Il convient donc de conventionner avec la CAF Touraine de 2 manières :

- Contrat de service fixant les engagements de la CCBVC et de la CAF Touraine (site, sécurité, confidentialité).
- Convention d'accès fixant les modalités au compte partenaires (administrateur et utilisateurs).

La Commission Services à la Population a émis un avis favorable.

**Le Conseil Communautaire,
Vu la Présentation de la Vice-Présidente ;
Vu l'avis de la Commission Service à la Population ;
Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- **APPROUVE le contrat de service et la convention d'accès.**
- **AUTORISE Madame la Présidente à signer ce contrat de service et la convention d'accès.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Madame la Vice-présidente déléguée (Annie BECHON), ou M. le Premier Vice-Président (Jean-Francis BISTER) à signer toutes les pièces afférentes au dossier.**

7. SCM voirie

a. Achat d'une pelle

Le Vice-Président expose.

La Communauté de Communes doit équiper le service Voirie de matériels neufs comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires.

Les consultations ont été faites et nous sommes actuellement en procédure d'analyse des marchés pour l'acquisition d'une pelle 12T en remplacement de celle existante.

Il est proposé d'autoriser la Présidente, ou le Vice-président délégué, à signer le marché dans la limite de 150 000 € HT afin de pouvoir signer le marché au plus vite et d'équiper le service.

Le Conseil sera informé en septembre de l'entreprise retenue.

Le Conseil Communautaire doit délibérer de cette proposition.

**Le Conseil Communautaire,
Vu la Présentation de la Présidente ;
Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- **APPROUVE la signature du marché pour l'acquisition d'une pelle 12 T, ceci dans la limite de 150 000 euros HT.**

- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-président délégué (Vincent LOUAULT), ou M. le Premier Vice-Président (Jean-Francis BISTER) à signer toutes les pièces afférentes au dossier.**

8. Plan local de l'Urbanisme.

a. Révision du POS de Saint-Martin-le-Beau en PLU.

i. Avenant.

La Présidente expose.

Rappel de la procédure :

La révision générale du POS de Saint-Martin-Le-Beau a été relancée le 22 juin 2015 (abandon de la procédure de révision précédente par délibération en date du 19 juin 2015). L'objectif est de réviser le POS et de le « transformer » en PLU avec la mise en œuvre d'une Zone Agricole Protégée (ZAP).

Le marché a été attribué à URBAGO dirigé par Mme Barbara GOUTTE pour un montant total de 37 548 € TTC.

Le Conseil Communautaire a repris la procédure révision du POS/Elaboration du PLU de Saint-Martin-le-Beau par délibération en date du 25 février 2016.

Les grandes étapes d'étude :

- Phase de diagnostic et de définition des enjeux : de novembre 2015 à avril 2016, avec la présentation des éléments lors d'une réunion publique le 22 avril 2016 ;
- Phase d'élaboration Projet d'Aménagement de Développements Durables (PADD) et des Orientations d'Aménagement Programmées (OAP) : d'avril à août 2016, avec la réunion de présentation aux Personnes Publiques Associées (PPA) le 22 avril ;
- Débat du PADD : le Conseil Municipal a débattu du PADD le 09 septembre 2016 et le Conseil Communautaire le 22 septembre 2016.

Phase d'élaboration du zonage et du règlement : en cours de finalisation.

Arrêt du projet.

Départ de M. LOUAULT.

Avenant proposé

Depuis le débat du PADD en septembre 2016, de nouvelles orientations et choix politiques de la commune ont été pris. Ainsi, le PADD notamment a été modifié et la tenue d'un nouveau débat est nécessaire.

Cela a pour conséquence de modifier le marché initial établi avec URBAGO (modifications des documents réalisés, nouvelles réunions, ...).

Le Bureau d'études URBAGO a donc proposé un avenant au marché initial d'un montant de 7 170,00 € TTC.

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur cet avenant.

Le Conseil Communautaire,

Vu la Présentation de la Présidente ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **APPROUVE la signature d'un avenant avec la Société URBAGO en charge de la révision du POS de Saint Martin le Beau, pour un montant de 7 170,00 euros TTC.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-président délégué (Jean-Claude OMONT), ou M. le Premier Vice-Président (Jean-Francis BISTER) à signer toutes les pièces afférentes au dossier.**

Planning

Vendredi 8 septembre 2017 : réunion de présentation du PADD avec les Personnes Publiques Associées (PPA).

Lundi 18 septembre 2017 : débat du PADD en Conseil Municipal.

Mercredi 20 septembre 2017 : Commission Aménagement de l'Espace.

Jeudi 28 septembre 2017 : débat du PADD en Conseil Communautaire.

9. SCOT ABC.

a. Point sur le projet de révision.

La Présidente expose.

Afin de faire un point sur le dossier, je vous prie de trouver ci-dessous un point sur le dossier n'appelant pas de vote de la part du Conseil Communautaire.

L'ensemble des éléments reçus du SCOT a été joint à votre dossier.

Scénario validé :

- 1) **Taux de croissance annuel** maintenu à +0.8% pour l'ensemble du territoire du SCOT ABC, avec un taux de croissance annuel pour la CCBVC de 1%.
- 2) **Augmentation de la taille des ménages** de 2.26 à 2.28 pour le SCOT ABC (demande de l'Etat) ce qui a pour effet de diminuer le besoin en nombre de logements.
- 3) **Besoin en équipements de manière globale** (exemples, VRD, espaces verts, bassin de rétention, écoles, terrains de sports, ...) : 25% de la surface consommée pour les logements.
- 4) **Pas de pourcentage de rétention foncière en extension** (demande de l'Etat).
- 5) **Augmentation de logements en densification** (dents creuses) :
 - Projet initial : 1418 logements estimé (avec rétention foncière de 15%).

Déduction par % selon CC soit 1230 logements à construire en densification :

Potentiel dents creuses	Nb logements potentiels dents creuses	Nb logements avec rétention foncière 15%	% par rapport au nb total de logements à atteindre	% retenu en densification	Nb de logements
CCC (estimation SCOT)	341	290	28%	25%	256
CCVA (PLH)	904	768	61%	50%	635
CCBVC (PLH)	423	360	27%	25%	339
TOTAL SCOT ABC	1668	1418	39%	34%	1230

- Demande de l'Etat : augmenter de 200 logements ce potentiel de 1418 logements, soit environ 1600 logements.
- Scénario proposé par le COPIL : augmentation de seulement 100 logements soit 1500 logements.

Potentiel dents creuses	Nb logements potentiels dents creuses	Nb logements avec rétention foncière 10%	% par rapport au nb total de logements à atteindre	% retenu en densification	Nb de logements
CCC (estimation SCOT)	341	307	34%	34%	302
CCVA (PLH)	904	814	64%	55%	695
CCBVC (PLH)	423	381	28%	28%	378
TOTAL SCOT ABC	1668	1501	43%	39%	1370

6) Densité (applicable pour les extensions – zones AU) :

	Pôle majeur	Pôles relais	Autres communes
Demande de l'Etat	21	17	14
Choix du COPIL SCOT	20	16	13

- ⇒ Densité à défendre auprès de l'Etat.
- ⇒ Moyenne à atteindre par pôles et par opération (contrôle via les Orientations d'Aménagement et de Programmation – OAP, obligatoire désormais sur toutes les zones AU).
- ⇒ Répartition entre pôles à définir dans le PLUi.

7) Besoin en foncier pour l'habitat en extension (hors dents creuses)

- Demande de l'Etat : avoir un plafond maximum ne dépassant pas les 150ha.
- Choix du COPIL : Plafond maximum : **160 ha** pour le SCOT ABC.

	CCC	CCVA	CCBVC
Plafond par CC (ha)	44 ha	42 h	73 ha

Monsieur VERNE a vu avec M. BRESSON le 12 juillet 2017 qui a donné son accord pour les 160 ha.

Le besoin en foncier pour l'activité reste inchangé : 70 ha pour la CCBVC
Par contre, le tourisme rentre dans ce plafond.

8) Remarques PPA.

Les remarques concernant des mises à jour et des ajouts/suppressions sont prises en compte. Les documents seront modifiés en conséquence.

Les autres remarques ont été vues par le COPIL. Certaines seront prises en compte.

Les autres font l'objet d'une justification nécessaire à chaque fois par bureau d'études CODRA.

Pour les remarques de la CCBVC : elles ont été entendues et prises en compte. Le nouveau projet du SCOT répond à nos demandes.

Idem pour les remarques des Communes.

9) Débat du PADD.

Le PADD sera débattu de nouveau en Conseil Syndical du SCOT en septembre 2017.

L'arrêt de projet ne pourra avoir lieu qu'après 4 mois.

L'approbation est prévue en juillet 2018.

Ce point est une simple information aux élus communautaires.

10. Syndicats Mixtes - représentations

Plusieurs démissions d'élus ont eu lieu au sein d'organismes auxquels nous adhérons. Il convient de les remplacer.

a. SCOT ABC.

La Commune de Francueil, par délibération, propose le remplacement de Mme Marie Laure BROEDERS (élu(e) démissionnaire) au Syndicat mixte du SCOT ABC. La commune propose de modifier ses représentations au Syndicat Mixte comme suit :

- Titulaire : M. LEPAGE
- Suppléant : M. EHLINGER

Les membres seraient désormais les suivants :

NOM Prénom Titulaires (14)	NOM Prénom Suppléants (14)
Pierrette AVENET	Marie BAUDRIER
Jean-Claude OMONT	Vincent LOUAULT
Philippe CAUBEL	Olivier ARNOLD
Maryse COUILLARD	Sébastien HILLAIRET
Franck AUGIAS	Annie BECHON
Fanny HERMANGE	Monica VISINONI
Béatrice BOYER	David VERRIER
Sophie KOENIG	Christophe SIMON
Michel MERGOT	Christian PERCEVAULT

Marie Laure BROEDERS Jean François LEPAGE	Jean François LEPAGE Pierre EHLINGER
Jocelyne COCHIN	Jean Pierre BOIVIN
Jean Marc BELORGEY	Jacky GAUVIN
Jean Marie LAVAT	Jean Michel UHART
Christian FOUASSIER	Jérôme JARRY

**Le Conseil Communautaire,
Vu la Présentation de la Présidente ;
Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- **APPROUVE** la liste des Membres représentant la CCBVC au sein du SCOT ABC telle que présentée ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame la Présidente, ou M. le Premier Vice-Président (Jean-François BISTER) à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

b. Pays Loire Touraine

La Présidente expose.

La Commune de Francueil, par délibération, propose le remplacement de Mme Marie Laure BROEDERS (élue démissionnaire) au Syndicat mixte du Pays Loire Touraine. La Commune propose de modifier ses représentations au Syndicat Mixte comme suit :

- Remplacement de Pierre EHLINGER comme titulaire par Régis BOURACHOT
- Remplacement de Régis BOURACHOT comme suppléant par Franck PETEREAU
- Remplacement de Marie Laure BROEDERS comme suppléante par Thierry ROUCOU

Il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer sur ces propositions et de modifier ainsi nos représentations au SM du Pays Loire Touraine.

Les membres seraient désormais les suivants :

Communes	NOM Prénom Titulaires	NOM Prénom Suppléants
ATHEE SUR CHER - 2 Délégués	Marie Christine RICHER	Nathalie GARNIER
	Sébastien LABESSE	Jérôme MARTIN
BLERE - 4 Délégués	Daniel LABARONNE	Lionel BRUNO
	Patrick GOETGHELUCK	Lionel CHANTELOUP
	Gisèle PAPIN	Marie-Laure ROY
	Christiane MARTIN	Mathieu LIMAS
CERE LA RONDE - 1 Délégué	Céline CEFBER-MANDARD	Ludovic HARDOUIN
CHENONCEAUX - 1 Délégué	Frédéric THENON	Romain PETIPAS
CHISSEAUX - 1 Délégué	Annie BECHON	Laurent DEPRICK
CIGOGNE - 1 Délégué	Vincent LOUAULT	Daniel BARDIEUX
CIVRAY DE TOURAINE - 2 Délégués	Claire OLLIVIER	Valérie JOLIVEL
	Jany BOUVARD	Charles POULAIN
COURCAY - 1 Délégué	Jean Francis BISTER	Béatrice BOYER
DIERRE - 1 Délégué	Françoise PICARD	Véronique BALLEREAU
EPEIGNE LES BOIS - 1 Délégué	Christiane BE	Daniel LAUMONNIER
FRANCUEIL - 2 Délégués	Pierre EHLINGER Régis BOURACHOT	Régis BOURACHOT Franck PETEREAU
	Jean François LEPAGE	Marie-Laure BROEDERS Thierry ROUCOU
LA CROIX EN TOURAINE - 2	Alain FEBVET	Carine DEL RIO

Délégués	Sylvie BARBOUX	Michel MULOT
LUZILLE - 1 Délégué	Anne MARQUENET-JOUZEAU	Olivia MAURICE
SAINT MARTIN LE BEAU - 3 Délégués	Angélique DELAHAYE	Corinne RENOULEAU
	René TRUET	Jean Marie LAVAT
	Marc MARTIN	Philippe PEAN
SUBLAINES - 1 délégué	Jérôme JARRY	Jean Marie DANCRE
CCBVC - 1 délégué	Jocelyne COCHIN	Christian FOUASSIER

Le Conseil Communautaire,

Vu la Présentation de la Présidente ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **APPROUVE** la liste des Membres représentant la CCBVC et ses Communes au sein du Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine telle que présentée ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame la Présidente, ou M. le Premier Vice-Président (Jean-Francis BISTER) à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

c. SMITOM d'Amboise

La Présidente expose.

Monsieur Daniel LABARONNE a démissionné de ses fonctions de délégué au SMITOM d'Amboise. Ainsi, il convient de pourvoir à son remplacement.

La commune de Bléré a fait part d'une proposition pour son remplacement à savoir que Monsieur Jean Claude OMONT devienne titulaire et que Monsieur CHANTELOUP devienne suppléant.

Les élus actuels au SMITOM d'Amboise sont les suivants :

7 Délégués Titulaires	
Commune (pour information)	NOM Prénom
Courçay	BISTER Jean Francis
Bléré	LABARONNE Daniel
Francueil	PASTOR Aurélie
Dierre	MORISSET Laure
Athée sur Cher	MARTIN Jérôme
Chisseaux	BECHON Annie
St Martin le Beau	UHART Jean Michel

3 Délégués Suppléants	
Commune (pour information)	NOM Prénom
St Martin le Beau	MARTIN Marc
Cigogné	LOUAULT Vincent
Bléré	OMONT Jean Claude

Le Conseil Communautaire doit délibérer sur cette proposition.

Le Conseil Communautaire,

Vu la Présentation de la Présidente ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **APPROUVE** le remplacement de M. Daniel LABARONNE par Monsieur Jean Claude OMONT en tant que titulaire au sein du SMITOM d'Amboise.

- **APPROUVE la nomination de Monsieur Lionel CHANTELOUP en tant que suppléant au sein du SMITOM d'Amboise.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou M. le Premier Vice-Président (Jean-Francis BISTER) à signer toutes les pièces afférentes au dossier.**

Le nouveau tableau des Représentants au SMITOM est donc le suivant :

7 Délégués Titulaires	
Commune (pour information)	NOM Prénom
Courçay	BISTER Jean Francis
Bléré	OMONT Jean-Claude
Francueil	PASTOR Aurélie
Dierre	MORISSET Laure
Athée sur Cher	MARTIN Jérôme
Chisseaux	BECHON Annie
St Martin le Beau	UHART Jean Michel

3 Délégués Suppléants	
Commune (pour information)	NOM Prénom
St Martin le Beau	MARTIN Marc
Cigogné	LOUAULT Vincent
Bléré	CHANTELOUP Lionel

11. Administration générale - Actualisation des membres de Commissions.

La Présidente expose.

Plusieurs Communes nous ont adressé leur souhait de mettre à jour les membres des Commissions communautaires.

- Services à la population :
 - Ajout de Madame JALLAIS en remplacement de Madame RENOULEAU démissionnaire pour Saint Martin le Beau.
- Aménagement de l'espace :
 - Ajout de Monsieur CHERY en remplacement de Madame BROEDERS pour Francueil.
- COPIL PLUi pour Bléré :
 - Titulaire : M. Fabien NEBEL.
 - Suppléant : M. Patrick GOETGUELUCK.
- SCM Voirie : Luzillé a désigné les personnes suivantes : Marie France Defresne - Jacky Gauvin - Lucien Bigot - M. Moreau - A. Chanteloup - M. Quenard.

Le Conseil Communautaire,

Vu la Présentation de la Présidente ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **APPROUVE la mise à jour des Membres des Commissions Communautaires telle que présentée ci-dessus.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou M. le Premier Vice-Président (Jean-Francis BISTER) à signer toutes les pièces afférentes au dossier.**

12. Commissions et comités :

- a. Services à la population le 29 mai 2017.
- b. Communication le 31 mai 2017.
- c. Culture et Sport du 6 juin 2017.
- d. COFIL PLUi du 9 juin 2017.
- e. Environnement le 12 juin 2017.
- f. Entente intercommunale Voirie le 13 juin 2017.
- g. Rencontre SCOT CCBVC le 19 juin 2017.
- h. Voirie le 27 juin 2017.
- i. Affaires Economiques le 29 juin 2017.
- j. Culture et Sport le 4 juillet 2017.
- k. Services à la population du 17 juillet 2017.

Les comptes rendus de Commission non adressés lors de ce Conseil seront adressés lors du prochain Conseil Communautaire.

13. Questions Diverses.

Planning prévisionnel des prochaines réunions

Bureaux	Bureau & Maires	Conseils Communautaires
Mardi 19 septembre 2017 17h	Jeudi 21 septembre 2017 18h (St Martin le Beau)	Jeudi 28 septembre 2017 18h
Mardi 17 octobre 2017 17h	Jeudi 19 octobre 2017 18h (Sublaines)	Jeudi 26 octobre 2017 18h
Mardi 5 décembre 2017 17h	Jeudi 7 décembre 2017 18h (.....)	Jeudi 14 décembre 2017 18h

Ces dates sont données à titre indicatif et feront l'objet d'une confirmation par le biais d'une convocation.

La séance est levée à 19h20.

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Jean-Louis CHERY

Les Elus Communautaires -